

Modalités d'attribution du diplôme national du brevet 2018

Total sur 800 points : 400 pour les compétences et 400 pour les épreuves terminales.

1. COMPETENCES :

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

La maîtrise du socle commun est évaluée en conseil, des points sont accordés selon le niveau de maîtrise atteint :

- * 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- * 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- * 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- * 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

2. LES EPREUVES TERMINALES : Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

- **français**, 3 heures, 100 points.
- **mathématiques**, 2 heures, 100 points.
- **histoire et géographie et enseignement moral et civique**, 2 heures, 50 points.
- **sciences** (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - 2 disciplines sur 3). 1 heure, 50 points.

Une épreuve orale de soutenance qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat. 15 minutes si un seul candidat, 25 minutes si présentation collective, 100 points.

Remarques : 1. Pour les candidats scolaires, le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.

2. **Des mentions** sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 640.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
(2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou
25 min. | oral collectif | 100 POINTS

